

Protection de l'environnement

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1214

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La recherche de l'efficace

La législation suisse sur la protection de l'environnement est à juste titre considérée comme très exigeante. Elle a sans conteste contribué à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment en contraignant les entreprises industrielles et les détenteurs d'installations de chauffage à réduire leurs émissions polluantes. Néanmoins, les objectifs de protection ancrés dans la Constitution ne sont pas encore atteints.

RÉFÉRENCES

Le rapport de la Commission de l'énergie et de la protection de l'environnement de l'économie bâloise, intitulé «Mehr Umweltschutz pro Franken» a été présenté le 5 mai dernier à Liestal par la Chambre de commerce de Bâle.

(j'd) Les objectifs qui traduisent l'obligation faite à la Confédération de protéger l'homme et son milieu naturel – article 24 quater de la Constitution – ne sont pas encore réalisés. Dès lors, comment poursuivre l'effort? C'est à cette question que l'industrie bâloise, emmenée par les grands de la chimie, apporte une réponse dans un récent rapport intitulé «Plus de protection de l'environnement par franc dépensé» (*Tages Anzeiger*, 6 mai 1995). En clair, plutôt que de multiplier et de renforcer les prescriptions, il s'agit d'affecter plus efficacement les ressources consacrées à l'environnement et de garantir aux entreprises

une marge de manœuvre plus large.

Il est vrai que le secteur de la chimie a fait des progrès remarquables au cours de la dernière décennie. Ses émissions ont chuté souvent bien en-dessous des prescriptions légales, au prix d'un investissement estimé à environ 1,5 milliard de francs. De manière générale, le bilan écologique de ces entreprises s'est considérablement amélioré. Quelques accidents majeurs et la nécessité d'améliorer l'image de la branche ont sans doute contribué à cette évolution favorable.

Les propositions de la chimie

La chimie s'inquiète de l'avenir: le renforcement des prescriptions risque de coûter très cher pour un résultat modeste. C'est pourquoi elle émet une série de propositions susceptibles d'améliorer la qualité de l'environnement à un prix raisonnable.

Par exemple, l'Etat doit renoncer à imposer des valeurs d'émissions détaillées pour chaque source particulière d'émissions et se contenter de fixer une charge globale d'émissions polluantes pour une entreprise ou un ensemble d'entreprises. Ces dernières s'engagent alors contractuellement à atteindre ce but dans un délai donné, mais restent libres des moyens de le réaliser. Les entreprises obtenant des résultats inférieurs aux minima prescrits pourraient se voir attribuer des certificats d'émissions négociables auprès d'autres entreprises qui peinent à respecter la réglementation. De manière générale, le rapport préconise un examen de toutes les prescriptions en vigueur et à l'étude afin d'en évaluer l'efficace et d'éliminer celles dont le rapport coût-efficace est trop faible.

Automobilistes ménagés

Le trafic routier reste le maillon faible de la protection de l'air. Dès lors, les industriels devraient insister sur la responsabilité propre de cette source importante d'émissions et exiger que le trafic routier prenne sa juste part à l'effort de lutte contre la pollution atmosphérique: ainsi Ciba-Geigy doit investir 8 millions de francs pour réduire de 43 tonnes ses émissions d'oxydes d'azote, une quantité équivalente à celle émise par le trafic routier sur 500 mètres seulement d'autoroute. Les industriels, comme les politiques, ont-ils peur des automobilistes?

La taxe d'incitation représente également un substitut parfois efficace à l'interdiction



ces coûts et donc subventionnera ces sociétés privées recourant à des travailleurs bon marché. Indépendamment du problème de la distorsion de la concurrence, le risque est grand de voir ainsi s'institutionnaliser l'armée de réserve.

Les travaux d'occupation peuvent, chez nous aussi, présenter le même risque. On signale des entreprises et même des administrations qui licencient ou suppriment des emplois et qui récupèrent pour des travaux de petite main des chômeurs en stage. D'où le risque de la création durable d'un marché gris.

Quel remède?

Certes mieux vaut un travail précaire que la marginalisation et l'exclusion. Mais il faut mettre la barre de l'ambition sociale beaucoup plus haut et refuser absolument la création d'une armée de réserve de travailleurs sous-payés. Comment?

- Les stages en entreprise ou en administration doivent correspondre aussi à des prestations de l'employeur en faveur du chômeur. Le stagiaire donne sa force de travail et reçoit en retour l'initiation à un savoir-faire.
- La qualité des stages doit être soumise à la surveillance de commissions tripartites (Etat, employeurs, syndicats).
- Les distorsions de concurrence doivent être absolument bannies.
- Ces mesures se seront jamais que d'efficace partielle. Elles sont plus un remède à l'exclusion qu'une solution au chômage. Le refus absolu de voir se créer à nouveau un prolétariat de réserve exigera donc en profondeur une nouvelle organisation du travail. ■



Le jardin secret de Roger-Virgile Geiser

(cog) En 1993, dans ses locaux de l'Elysée, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne rendait hommage à son ancien professeur, au calligraphe au trait sûr, au graphiste aux images équilibrées, aux sigles qui vous parlent d'emblée. Roger-Virgile était heureux. Avec le regard clair de celui qui peut saisir les choses visibles et invisibles pour les offrir à notre lecture.

Quelques mois après sa disparition, c'est un autre Roger-Virgile que l'on retrouve à l'Atelier-galerie de Saint-Légier*. Le dessinateur, le peintre, l'aquarelliste surtout. Les traits sont là, tout aussi rigoureux. Les formes, tout aussi ordonnées. Mais avec l'éclat des couleurs lumineuses ou le mystère de celles qu'il a voulues plus tourmentées ou simplement plus intérieures. Avec la complicité de nombreux amis qui ont prêté leurs acquisitions, sa femme Jacqueline a rassemblé près d'une centaine d'œuvres, principalement des années 80 et 90, sans oublier quelques belles incursions dans des époques antérieures. Tout le rayonnement d'une vie à la recherche de la clarté du tracé et des formes. ■

*Ch. de Chamoyron 7, 1806 St-Légier, jusqu'au 5 juin. Ouvert tous les jours y compris les dimanches de 14 à 19h.

●●● pure et simple. Ainsi Berne prévoit de prélever une taxe de 2 francs par quintal de mazout extra-léger dont la teneur en soufre dépasse 0,1%, alors que la limite à ne pas dépasser est fixée à 0,2% et que la teneur moyenne sur le marché se montait à 0,14% en 1993. Ainsi en a décidé l'été passé le Conseil des Etats pour éviter qu'un abaissement impératif et brutal ne conduise à des difficultés d'approvisionnement.

La raffinerie de Cressier (Shell) et celle de Collombey, prévoyant cette évolution, ont procédé à des investissements importants pour pouvoir livrer du mazout de cette qualité. Par contre, les marques qui ne produisent pas en Suisse (notamment Esso et BP), ont décidé de ne pas jouer le jeu et de convaincre les députés de la chambre basse de ne pas suivre leurs collègues du Conseil des Etats. Déjà la commission du Conseil national a imaginé une clause selon laquelle la taxe est supprimée dès que le mazout à 0,1% représente 75% du marché. Comme cette qualité de combustible coûte au consommateur 3 à 3 francs 50 de plus par quintal que le mazout, plus riche en soufre, l'autorité politique introduit une distorsion de concurrence pour le quart restant du marché. Décision du Conseil national à la prochaine session d'été. ■

Les comptes 1994

Dépenses	
Imprimerie	51 726
Expédition	9 305
Promotion	5 844
Frais généraux	3 517
Salaires	77 325
Charges sociales	12 136
Locaux	6 307
Téléphone, fax, vidéotex, timbres	7 101
Autres frais	10 029
Impôts	274
Amortissements	6 000
Total dépenses	189 561

Recettes	
Abonnements	185 225
Dons	3 826
Ventes au numéro	244
Produits financiers	5 491
Total recettes	194 787

Bénéfice	5 225
-----------------	--------------

(réd.) L'assemblée générale des actionnaires de la SA des Editions Domaine public s'est tenue jeudi 18 mai à Ouchy, Lausanne.

Malgré le temps exécutable, quelques dizaines de fidèles actionnaires et amis avaient tenu à faire le déplacement pour rencontrer la rédaction.

Les comptes d'exploitation ordinaire 1994 dont les rubriques sont reproduites ici reflètent un redressement considérable. Alors que les comptes 1993 bouclaient avec un déficit de 30 530 francs, les comptes 1994 dégagent un bénéfice de 5225 francs.

Ainsi la perte reportée a pu être supprimée, la réserve légale alimentée, et une réserve générale constituée. Au bilan, les fonds propres s'élèvent à plus de 105 000 francs (capital: 95 000 francs plus réserve). Les comptes sont à disposition des lecteurs qui voudraient les consulter, à la rédaction.

Les abonnements sont en hausse depuis 1993. Quant aux comptes d'exploitation extraordinaire, ils dégagent un excellent résultat, dû à l'édition de la brochure *Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat*. ■

MÉDIAS

Les habitants du quartier de Wipkingen, à l'ouest de la ville de Zurich, ont pu écouter les émissions de *Radio Bon Berger*, un émetteur fonctionnant le temps de la fête de la paroisse catholique Guthirt, un week-end. Pour éviter de toucher trop d'auditeurs, la puissance a été limitée à deux watts. Bien entendu, il a fallu une concession (qui a coûté 250 francs).

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jean-Pierre Ghelfi
Yvette Jaggi (yj)
Christian Ogay (cog)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Fragnière
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9